



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)

Convention d'objectifs et de moyens

N°2025_080

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, la Ville de Brignais souhaite renouveler son partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), association créée en 2022 et implantée au cœur de notre territoire.

La MJC de Brignais développe des actions en direction des habitants, en particulier des enfants, des jeunes et des familles, autour de projets culturels, éducatifs, citoyens et de loisirs. Son projet associatif vise à en faire un lieu ressource interculturel et intergénérationnel, expérimental, solidaire et ouvert à toutes et tous. Elle constitue un acteur essentiel de la vie locale, en complémentarité avec les autres structures associatives et institutionnelles.

La convention d'objectifs et de moyens définit les engagements réciproques de la Ville et de la MJC pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028. Elle vise à soutenir les actions suivantes :

- Accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 9 ans (36 places) les mercredis et pendant les vacances scolaires ;
- Organisation de stages thématiques ;
- Activités jeunesse tout au long de l'année ;
- Coopération avec les partenaires locaux (Centre social, Prévention spécialisée, Collège, lycée, services de la Ville, etc.) ;
- Développement d'animations grand public dans les domaines culturels, scientifiques, environnementaux et citoyens.

Pour ce faire, la ville s'engage à soutenir financièrement la MJC. Pour l'année 2025, une subvention directe de 228 000 € a été attribuée, ainsi qu'une aide indirecte estimée à 44 540 € (mise à disposition de locaux, services, etc.)

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 3 juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Claude MARCOLLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

